



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET GÉNÉRAL

PREAMBULE

L'article 1 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation.

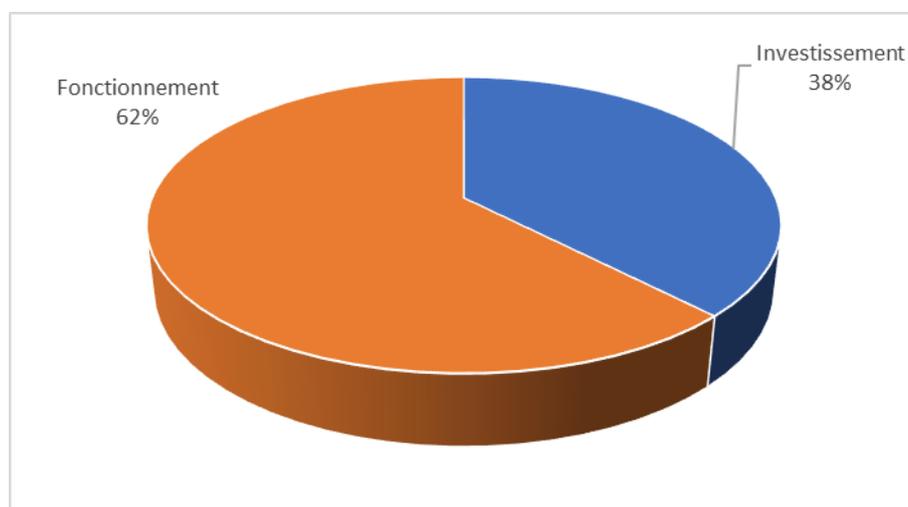
La Commune de Tenay compte 1024 habitants au 1^{er} janvier 2025 (population stable depuis 2023). Elle est membre de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain depuis le 1^{er} janvier 2017.

ELEMENTS DE CONTEXTE

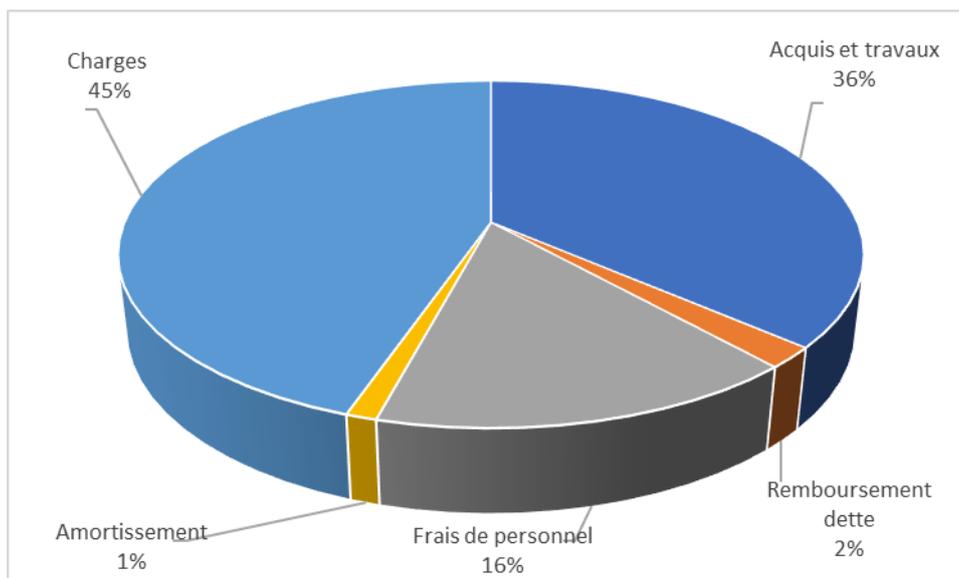
Le montant total des 2 budgets (général + eau et assainissement) s'élève à 2 748 530.00€ pour cette année. Le programme de rénovation urbaine d'un montant estimé à environ 3,5 millions d'euros devrait se poursuivre avec la démolition en 2025 et sera étalé sur plusieurs années ; des travaux de sécurisation de chutes de blocs rue de la gare concernant la phase 2, ainsi que de gros travaux de voirie sont également prévus.

Les prévisions de dépenses de fonctionnement restent identiques que l'an dernier pour tenir compte de l'augmentation des tarifs du fuel, gaz, électricité, carburant liée à l'actualité économique.

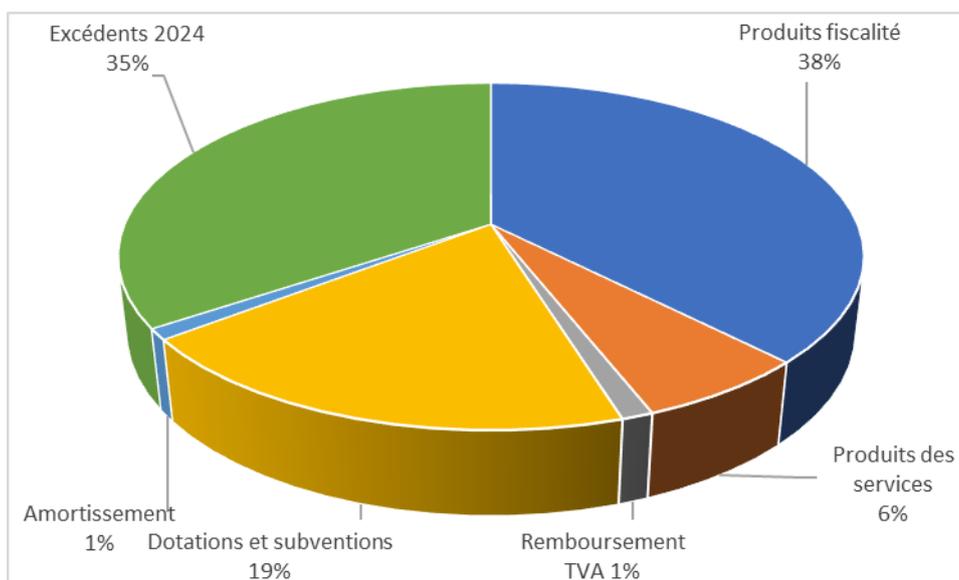
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT



DEPENSES



RECETTES



Les priorités en dépense pour ce budget sont :

- Enfouissement des réseaux télécom Hameau du Chanay : 102 558.72 €
- Changement huisseries bâtiments communaux : 73 000 €
- Travaux de voirie : 96 100€
- Remboursement acquisitions et travaux de démolition des immeubles Rue de la gare : 208 990 €
- Travaux de sécurisation chutes de blocs Rue de la Gare phase 2 : 188 00 €

Pour les principales recettes :

- Impôts locaux : 418 758
- Fiscalité reversée : 415 400 € dont 74 185 € de Dotation Solidarité Communautaire
- Dotations et subventions : 424 062.25 € dont 130 000 € de DGF

BUDGET PRIMITIF 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
002	Déficit antérieur reporté		002	Excédent antérieur reporté	161 995.43
011	Charges à caractère général	628 015.57	70	Produits des services	51 585.57
012	Charges de personnel	347 250.00	73	Impôts et Taxes	828 400.00
65	Autres charges de gestion courante	342 121.43	74	Dotations et participations	218 977.00
66	Charges financières	14 000.00	75	Autres produits de gestion courante	88 800.00
67 + 68	Charges exceptionnelles	15 794.00	77	Produits exceptionnels	
014	Atténuation de charges	20 000.00	78	Reprises sur amortissements	14 794.00
042	Opérations d'ordre	5 019.00	042	Opérations d'ordre	
023	Virement à la section Investissement		013	Atténuation de charges	7 648.00
	TOTAL DEPENSES	1 372 200.00		TOTAL RECETTES	1 372 200.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
COMPTES	INTITULES	MONTANT	COMPTES	INTITULES	MONTANT
001	Déficit antérieur reporté		001	Excédent	364 605.45
16	Emprunts et dettes	29 000.00	10	FCTVA	25 500.00
20	Immobilisations corporelles	80 010.00	1068	Affectations des résultats	230 734.22
21	Immobilisations Incorporelles	20 000.00	13	Subventions	205 085.25
23	Immobilisations en cours	494 000.00	16	Emprunts	1 056.08
27	Autres immobilisations financières	208 990.00	021	Virement de la section fonctionnement	
020	Dépenses imprévues		024	Opérations patrimoniales	
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations entre sections	5 019.00
	TOTAL DEPENSES	832 000.00		TOTAL RECETTES	832 000.00

FONDS DE ROULEMENT

Il était de 764 338 € à la fin de l'année 2024.

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET NETTE au 31 décembre 2024

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement est de : 336 330 € (328.45 € par habitant)

L'épargne nette est de : 309 917 € (302.65 € par habitant)

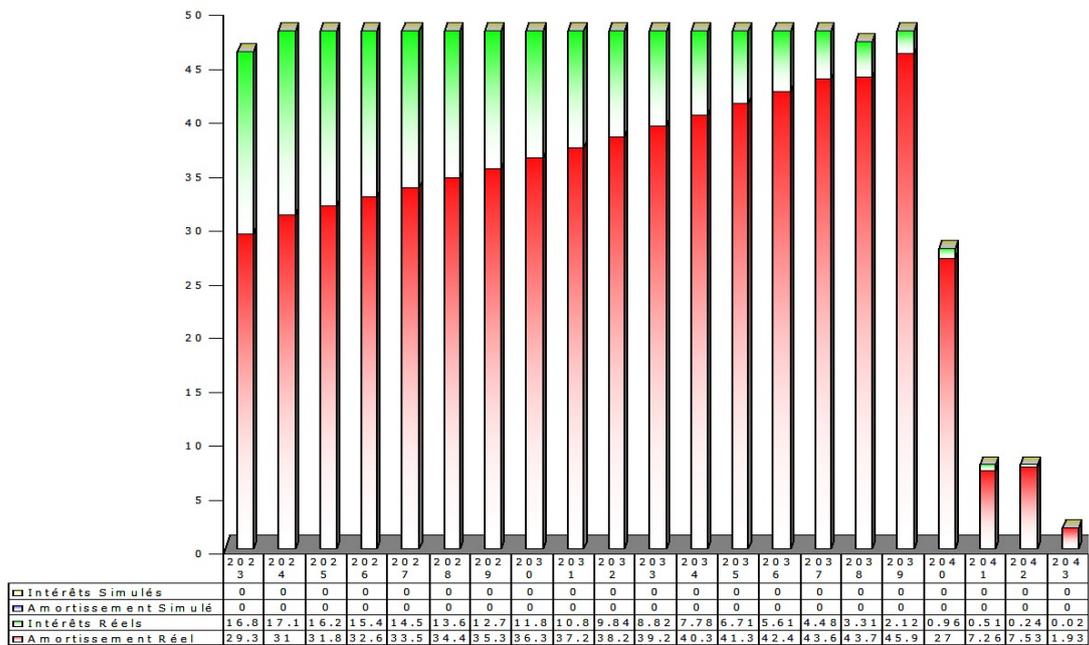
CAPACITE DE DESENETTEMENT

L'encours de la dette au 31/12/2024 est de 544 309 € (531.55 € par habitant)

REMBOURSEMENT DE LA DETTE

La Commune poursuit son désendettement. Il n'est pas prévu de nouvel emprunt cette année sur ce budget. Les subventions et l'autofinancement permettent de financer les opérations d'investissement. Le montant de l'annuité est de 40 266.38 € soit 1.83 % du total des dépenses.

Courbe des remboursements



Annuité en k€

TAUX D'IMPOSITION

Il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition. Le taux concernant la Taxe Foncière Bâtie (TFB) est de 33.89% ; le taux de la Taxe Foncière Non Bâties (TFNB) est de 36.27% et pour finir celui de la Taxe Habitation des Résidences Secondaires (THRS) est de 14.89%.

Le produit attendu pour ces 3 taxes est de 418 758 €.

PERSONNEL

Les frais de personnel restent identiques par rapport à 2024.